

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte. Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260223-DELIB282026-DE



OBJET : ACCORD DE TERRITOIRE DES AUTIZES – DELIB N°28/2026

Pour 2026 (année 5 de la feuille de route), le montant total estimatif des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SmVSA s'élève à 285 200 € TTC, répartis pour 72 K€ en marais et 213 200 K€ sur la partie cours d'eau de l'Autise. Les paragraphes ci-après détaillent ces actions :

VOLET COURS D'EAU

Pour le rétablissement de la continuité écologique deux sites seront concernés : la chaussée de Bonneuil verra l'installation d'une passe à poisson (RAR 2025), mais également le remplacement d'une buse par un pont cadre à St Hilaire des Loges.

Concernant la restauration morphologique, un secteur sur le Chantegros serait propice à une remise dans le talweg. Cela permettrait également à la commune de Saint Hilaire des Loges de profiter d'un sentier pédestre passant à proximité en toutes saisons. Aussi, un linéaire intéressant serait propice à une recharge granulométrique sur le cours de l'Autise.

Le programme de restauration de la végétation se poursuit sur l'Autise, notamment sur la partie aval de Guissais (Xanton-Chassenon), jusqu'à Rives d'Autise et le pont de Denant.

Aussi, une surveillance sera maintenue sur les espèces envahissantes (Balsamine de l'Himalaya et jussie) malgré leur faible développement sur les deux dernières années.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

- ✚ Continuité écologique à St Hilaire des Loges : **35 000 € TTC**
- ✚ Restauration de la ripisylve : **39 000 € TTC**
- ✚ Diversification / Création d'habitats : **123 720 € TTC**
- ✚ Mise en défens : **4 000 € TTC**
- ✚ Lutte contre les EEE : **4 000 € TTC**
- ✚ Suivis : **7 480 € TTC**

VOLET MARAIS

Le SmVSA intervient sur les réseaux d'intérêt communautaires des marais mouillés (batellerie) notamment sur le bassin de l'Autise et les communes de St Sigismond et Maillezais. A ce titre, le SmVSA prévoit :

- ✚ Des travaux d'égavage et de désencombrements ponctuels : **5 000 € TTC ;**
- ✚ La gestion de la Jussie en partenariat avec l'IIBSN : **37 000 € TTC**
- ✚ Par délibération n°53 du 17 Juin 2024, le SmVSA s'est engagé à participer aux travaux d'aménagement de la passe à poissons de la Porte de l'Ile et de Mauvais. Le montant précis de cette participation sera connu à la fin des travaux mais il n'excédera pas **25 000 € / an** sur 5 ans. L'exercice 2026 sera la 1^{ère} tranche de versement.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260223-DELIB282026-DE



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la programmation 2026 cours d'eau et marais de l'Accord de territoire des Autizes ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à consulter les entreprises dans le respect du code des marchés publics ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à réaliser les travaux et à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants de dépenses cités précédemment.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER